



« Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois ; et je n'ai pour Louis ni amour, ni haine ; je ne hais que ses forfaits... Louis doit mourir parce qu'il faut que la patrie vive... » Robespierre, le 3 décembre 1793

Le 220ème anniversaire du 21 janvier 1793 : un symbole prend fin : le roi est mort, vive la République

À Paris, la tension montait à mesure qu'approchait la date du jugement, et l'on parlait d'une insurrection générale pour le 14 janvier 1793. Les discours et les opinions des représentants du peuple se multiplient sur le jugement de Louis Capet. Par exemple, Jean-Baptiste Lacoste, député du Cantal à la convention, écrit : « Vous avez décrété que Louis serait jugé, qu'il le serait par vous ; toutes les formes, tous les délais ont été observés ; l'accusé et ses défenseurs ont été entendus ; la cause a été débattue contradictoirement ; les faits imputés à Louis sont appuyés de pièces authentiques ; l'opinion publique a déjà prononcé. Le peuple attendait votre décision... »

« Louis n'est-il privilégié que parce qu'il est le plus coupable ? ... Ce ne sont pas des discours qu'il faut quand les faits parlent, quand le sang versé crie vengeance, quand la patrie est en danger... Le plus grand des crimes de la société est bien de s'armer contre son pays... Louis donne ordre aux Suisses de tirer sur son peuple... Louis est coupable du plus grand des crimes, celui d'avoir voulu asservir la nation... Sa mort ne peut-être utile à la génération présente, aux races futures, à la liberté du monde, qu'autant qu'elle sera légale et exemplaire. Le tyran vivant est encore le ralliement des idées des royalistes, des projets contre-révolutionnaires, et



des efforts de nos ennemis du dedans et du dehors ; que mort, il sera l'effroi des rois ligués et de leurs satellites ; que son ombre déconcertera les projets des traîtres, mettra un terme aux troubles, aux factions, et donnera enfin la paix à la République ?

Ah ! montez à la hauteur des destinées réservées à la République française. La chute de sa tête ébranlera les trônes ; ce n'est point la tête de Louis qui tombera, c'est celle de la royauté, avec elle tomberont les préjugés qui ont si longtemps égaré les hommes, le fanatisme dont elle était complice, la féodalité dont elle était l'appui. Par-là vous assiérez enfin sur la terre le trône de l'éternelle justice ; vous affermirez le règne de la raison, et consoliderez à jamais l'établissement de la République française. »

Pour les révolutionnaires, le roi n'a plus sa place dans la nouvelle société, il est l'opposant, la menace, le symbole du passé, pour que la Révolution vive, le roi doit mourir. Donc la décapitation de Louis Capet est un tournant radical dans l'histoire. Un principe opposé aux vues des révolutionnaires a été jugé, celui-ci sort de notre monde. **Le roi est décapité, la République peut enfin vivre.**

Bernard Vandepias

SOMMAIRE

- Page 2 : Le régiment suisse de Diesbach en garnison à Arras
 Page 3 : R. Arthur, l'ami anglais de Robespierre
 La Déclaration des Droits de l'Homme de Robespierre (suite)
 Page 4 : Presse : Les Révolutions de Paris
 Le 1er comité de surveillance d'Arras
 Page 5 : « Que le tyran meure » (Louis Louchet)
 Page 6 : Dernières parutions
 Danton dans les A.H.R.F.
 Page 7 : Quelques vérités toujours bonnes à rappeler
 Les communes débaptisées en l'An II
 Page 8 : Danton vu par Jaurès
 Page 9 : Danton vu par Jaurès (suite)
 Et encore la Vendée ...
 Page 10 Ce qu'ils ont dit de Robespierre (Jules Vallés)

**L'Association pour un Musée
Robespierre à Arras (A.M.R.A)**
 a le plaisir d'informer les lecteurs de
L'Incorruptible que 4062 signatures sont
 comptabilisées sur la pétition de soutien
 (l'AMRA est accueillie sur le site de
 l'ARBR)

LES AMIS DE ROBESPIERRE
 (A.R.B.R.)
 Maison des Sociétés, rue Aristide Briand
 62000 ARRAS
 Mel : amisderobespierre@orange.fr
 Site : www.amis-robespierre.org



En garnison à Arras de 1788 à 1792 LE REGIMENT SUISSE DE DIESBACH

En 1465, Louis XI fut le premier des rois de France à recruter occasionnellement des régiments suisses d'infanterie.

C'est Louis XIV qui créa, en 1761, le premier régiment suisse de ligne permanent.

Sous Louis XV l'armée de ligne comptait 11 régiments suisses de près de 13 000 hommes. A ne pas confondre avec les Cent Suisses et le régiment des Gardes suisses (celui qui défendra les Tuileries le 10 août 92) fort de 2 324 gardes.

Chaque régiment suisse comptait en principe une compagnie de 55 grenadiers, et huit compagnies de chacune 60 à 100 fusiliers. Les capitaines étaient toujours des bourgeois originaires du canton suisse de Berne.

Ces régiments participèrent à la plupart des guerres menées par les rois de France sauf qu'ils ne pouvaient jamais être engagés dans des combats contre des ennemis de même religion (réformée) que la leur.

Le régiment suisse qui séjourna longtemps en Artois fut créé en 1689 par SALIS-SAMADE noble du canton de Berne et participa à la Guerre de Succession d'Espagne.

Dès 1721 le régiment Salis-Samade eut pour colonel le général Comte de DIESBACH-Steinbrugg originaire de Fribourg (Suisse) qui avait épousé Louise de Belleruche et vint habiter dans son château d'Achiet-le-Petit, en Artois.

Leur fils Ladislas, né à Arras en 1747, devint à son tour colonel du régiment qui porta son nom et qui combattit dans la guerre de succession de Pologne puis la Guerre de Sept Ans. Dès 1763 le régiment fut en garnison dans le nord de la France et notamment à Bapaume à 5 lieues d'Arras puis à Arras même où il séjourna de 1763 à 1765 puis de mars 1788 à septembre 1792.

Il comptait alors 4 bataillons d'infanterie de chacun quatre compagnies de fusiliers et une de grenadiers soit 2 800 hommes, et quatre escadrons de cavalerie de 570 hommes. Ils étaient logés à la citadelle, et en quatre autres quartiers de la ville.

Séjournait également à Arras (ville fortifiée de 20 000 habitants) d'autres unités et notamment le Régiment Royal

Champagne.

En juillet 1789, le régiment de Ladislas de Diesbach-Belleruche reçoit l'ordre de rejoindre Paris (un bataillon restant à Arras) où il séjourna sur le Champ de Mars. Une députation de Suisses demanda à se joindre au peuple révolté et cent autres désertèrent pour rejoindre le régiment de La Fayette.



Le régiment de Diesbach rentra à Arras le 25 juillet en ayant arboré la cocarde tricolore. On y débattait volontiers d'idées nouvelles dans des clubs militaires.

En février 1790 un décret supprime le recrutement de mercenaires étrangers mais maintient provisoirement ceux qui sont au service de la France et jurent fidélité à l'Assemblée nationale.

C'est, probablement après le 10 août 1792 et la chute de la royauté, que les rapports entre les soldats suisses et les Arrageois se sont dégradés.

Dans le registre des délibérations du district d'Arras, à la date du 28 août 1792 on lit que « Le régiment suisse de Salis-Samade donne aux citoyens les plus vives inquiétudes. Il y a deux jours le sieur dit Lantillette ayant été au quartier a entendu dire avec des menaces par plusieurs de ces Suisses qu'on les hacherait par morceaux plutôt que de les désarmer en les licenciant ».

Dans « Arras sous la Révolution », Lecesne écrit : « Des officiers suisses, réunis chez une dame Cornuel de cette ville dont le mari est Suisse, avaient tenu le même langage. Enfin qu'un bourgeois et trois Suisses avaient divulgué leur coupable dessein chez un peintre nommé Meurisse et avaient répété en se frappant la poitrine qu'ils ne rendraient pas leurs

armes et qu'ils défendraient le roi jusqu'à la mort ».

Le 28 août le district d'Arras envoya donc un courrier au général Dumouriez pour l'avertir du danger que court Arras. Le directoire du département prononça le désarmement immédiat des régiments qui pouvaient causer les malheurs les plus irréparables.

Le 19 septembre 1792, la municipalité d'Arras (Joseph Lebon étant le nouveau maire) prit les mesures nécessaires et le licenciement et le désarmement s'opèrent sans la moindre résistance.

En fait le nouveau colonel Rodolphe de Diesbach et une partie de son régiment avaient quitté Arras pour Lille dès le mois de mai 1792. Et le 20 août 1792 tous les régiments suisses cessent d'être au service de la France.

4 000 Suisses restèrent au service de la République, d'autres allèrent servir l'Angleterre, ou dans l'armée de Condé ou celle du Comte d'Artois.

Le régiment Salis-Safade de Diesbach fut reconstitué dès 1794 sous le nom de 85^e brigade et amalgamé au 43^e régiment d'infanterie combattant pour la République. Puis il participa aux campagnes napoléoniennes jusqu'en 1815. Il se reconstitua dès 1820 participa aux guerres de 1870 et 1914-18 pour être définitivement dissous en 1940.

La famille de Diesbach n'a jamais quitté le département du Pas-de-Calais et y compte encore des descendants, notamment au château de Hendecourt-les-Ransart entre Achiet-le-Petit et Arras. Le Comte de Diesbach, mutilé de la grande guerre, fut longtemps député de droite de la circonscription d'Arras jusqu'en 1940.

Christian Lescureux

Sources : AD du Pas de Calais (cote 2L/1/5) et clichés extraits de Arras à la veille de la Révolution (Académie d'Arras)



Petite perle issue du "Grand Bêtisier de l'histoire de France" d'Alain Dag'Naud (Ed. Larousse)

"Le 20 juin 1789, les députés du tiers état se réunissent dans la salle du Jeu de paume, à Versailles, là où ils firent le célèbre serment de ne pas se séparer avant l'élaboration d'une Constitution. Lorsque Louis XVI envoie le marquis de Dreux-Brézé leur ordonner de quitter les lieux, Mirabeau s'écrie : "Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous ne quitterons nos places que par la force des baïonnettes !" Mais il aurait ensuite murmuré : "Et puis, si les baïonnettes viennent, nous foutrons le camp..."

Robert ARTHUR
L'ami anglais de Robespierre

D'origine anglaise, fabricant de papiers peints de son état, Robert Arthur est un membre actif du club des Jacobins.

Ami de Collot d'Herbois et de Robespierre, il semble bien avoir fait partie du petit comité qui organisait les émeutes populaires (1).

Il est président du district des Jacobins-Saint-Honoré en 1790 et membre du conseil général de la commune insurrectionnelle le 12 août 1792 mais la quitte dès le 18.

On raconte que lorsqu'il participa à l'assaut des Tuileries le 10 août 1792, il tua un garde suisse, lui arracha le cœur et le dévora encore tout palpitant (2).

D'août à novembre 1792, il préside la section des Piques, ex-section de la place Vendôme (dont le secrétaire est, depuis septembre, le célèbre marquis de Sade).

La même année, il présente sa candidature comme député à la Convention contre Philippe-Egalité (qui a le soutien de Danton) mais ne recueille qu'une seule

voix : la sienne.

Il aurait été parmi les organisateurs des massacres de septembre (3).

Dès octobre 1792, il attaque violemment les Girondins.

Ses interventions à la tribune des Jacobins contre d'une part l'ex-ministre Roland et le banquier Clavière, tous deux proches de Brissot et d'autre part Georges Danton et son acolyte Jean-François Delacroix sont précieuses à l'Incorruptible.

Il remplace ce dernier à la Commune de Paris le 26 novembre 1792.

Lors de la chute de Robespierre le 9 thermidor An II, la section des Piques soutient la Convention nationale mais trois de ses représentants (R. Arthur, J.F. Beauvieux et R. Granard) prêtent serment à la Commune de Paris.

Restés fidèles à Robespierre, ils sont guillotins à sa suite le 12 thermidor.

Docteur Michel CSANYI

(1) et (3) Histoire et dictionnaire de la Révolution Française, 1789-1799
Jean et Tulard, Jean-François Fayard et Alfred Fierro
Editions Robert Laffont, collection « Bouquins »

(2) Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, 1931, page 294

DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN
FORMULES PAR ROBESPIERRE EN 1793

(suite N°82)

Art. 14 : Le peuple est souverain ; le gouvernement est son ouvrage et sa propriété ; les fonctionnaires publics sont ses commis.

Par « fonctionnaires publics » il faut entendre « élus » ; Robespierre insiste sur le fait qu'ils sont aux ordres du peuple.

Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

Pour Robespierre, l'exercice de la citoyenneté n'est pas intermittent c'est à dire limité au temps d'une élection, mais doit être permanent.

Art. 15 : La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple.

Art. 16 : La loi doit être égale pour tous.

Art. 17 : La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société ; elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

Art. 18 : Toute loi qui viole les droits imprescriptibles de l'homme est essentiellement injuste et tyrannique ; elle n'est point une loi.

Art. 19 : Dans tout Etat libre, la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'autorité de ceux qui gouvernent.

Toute institution qui ne suppose pas le peuple bon et le magistrat corruptible est vicieuse.

Art. 20 : Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier ; mais le vœu qu'elle exprime doit être respecté comme le vœu d'une portion du peuple qui doit concourir à la volonté générale. Chaque section du souverain assemblé doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté ; elle est essentiellement indépendante de toutes les autorités constituées, et maîtresse de sa police et de ses délibérations.

Pour Robespierre, les minorités ont le droit de se faire entendre et participent à la vie démocratique

à suivre

**L'hebdomadaire
dominical
« LES REVOLUTIONS
DE PARIS »**

Le journal « Les Révolutions de Paris » publié par le papetier-bouquiniste Louis Marie Prudhomme commence à paraître le 12 juillet 1789.

Sortant tous les dimanches et contenant de 40 à 60 pages, il a une très grande diffusion même si les 200 000 lecteurs que lui attribue Camille Desmoulins semblent un peu exagérés.

Malgré ses idées extrémistes, cette publication attire aussi un public d'opinions modérées par la finesse de ses analyses politiques.

Elisée Loustallot en est son principal rédacteur.

Auteur des articles de fond, Loustallot défend les droits de l'homme ou la liberté de la presse et dénonce la misère populaire.

Sa rémunération atteint 500 livres par numéro.

Loustallot se mêle également d'activisme révolutionnaire, haranguant souvent la

foule au Palais-Royal.

De santé fragile, épuisé par un excès de travail, Loustallot tombe gravement malade le 4 septembre 1790 jour où paraît son dernier article consacré à l'affaire de la mutinerie de Nancy et meurt quinze



jours plus tard, à l'âge de 28 ans.

Dès qu'ils apprennent sa maladie, les

Jacobins lui envoient une délégation composée de Maximilien Robespierre et de Louis Sébastien Mercier.

Après son décès, les Jacobins arrêtent trois jours de deuil en son honneur, tout comme les Cordeliers.

Son ami Camille Desmoulins prononce son éloge funèbre à la tribune des Jacobins.

Outre Loustallot, les autres rédacteurs de ce journal sont Pierre Sylvain Maréchal, Pierre Gaspard Chaumette, Fabre d'Eglantine et Léger-Félicité Sonthonax.

Le 28 février 1794, l'éditeur Louis Marie Prudhomme cesse de lui-même la parution de son journal.

Extrémiste en 1789, il est soupçonné de modérantisme sous la Terreur et choisit de garder le silence pour sauver sa vie.

Docteur Michel CSANYI

N.B. : du 5 mai à la fin de l'année 1789, il n'y eut pas moins de 250 créations ! Il y en eut 350 en 1790. On estime qu'il parut entre 1789 et 1800 plus de 1300 journaux dont on trouve la liste dans le Catalogue publié en 1943 par Gérard Walter.

**LE 1^{er} COMITE
DE SURVEILLANCE D'ARRAS**

Le 21 mars 1793, face à l'aggravation de la situation, la Convention prit la décision de légaliser les **Comités révolutionnaires** (qui s'étaient créés, notamment à Paris, pour aider les municipalités dans leurs tâches de police) et décréta que chaque commune désignerait un **Comité de Surveillance** de 12 membres pour établir la liste des étrangers se trouvant sur son territoire.

Nous avons publié récemment deux lettres d'Augustin Robespierre datées d'avril et mai 1793 qui félicitent les patriotes d'Arras d'avoir immédiatement créé un tel comité.

Disponible aux Archives départementales du Pas-de-Calais (cote 4L/6) le registre des délibérations de ce Comité, qui fonctionna une première fois de mai à juillet 1793, montre que c'est surtout à des tâches de police municipale qu'il s'est consacré. Nous verrons qu'il en ira tout autrement par la suite.

22 mai 1793 : La femme veuve Payan, restant dans la cave de la veuve Durliste, rue d'Héronval tenant chez elle des femmes de mauvaise vie, ce qui attire un nombre infini de soldats, tant dragons de ligne que de volontaires, et que souvent il en résulte de grandes disputes.

23 mai : Deux boulangers ont voulu vendre le

pain 15 sols, tandis que la taxe n'est que de 14.

Ordre d'ouvrir les portes de Méaulens et d'Amiens pour la sortie de 2 messagers qui doivent aller dans les campagnes porter des réquisitions pour un convoi militaire.

26 mai : Le nommé Pierre Cocher, garçon boulanger de l'armée cantonnée près de Lille, a perdu son passeport. Il vient à l'hôpital d'Arras se faire soigner une maladie vénérienne... Mis en état d'arrestation jusqu'à ce que Dupont, garçon boulanger de Lille confirme que Cocher dit vrai.

28 mai : Quatre volontaires du contingent viennent dénoncer la nommée Marie-Louise



Emblème de la Société populaire d'Arras. (Arch. dép. du Pas-de-Calais. Coll. Barbier).

Debry qui leur a tenu des mauvais propos. Elle leur a dit qu'ils allaient à la boucherie,

qu'il venait encore en périr 15 000 du côté de Valenciennes.

6 juin : Dénonciation du citoyen Navarre fils, conducteur en chef d'artillerie qui s'est servi des chevaux d'artillerie pour une partie de plaisir d'Arras à Dunkerque.

11 juin : Le concierge de la maison d'arrêt du Rivage vient avertir le Comité que 9 prisonniers se sont évadés durant la nuit. La liste et leurs signalements sont donnés aux chefs de poste des quatre portes de la ville et la gendarmerie est prévenue.

16 juin : L'Etat-major de la Garde nationale d'Arras, fait part de son inquiétude en ce qu'il se trouve si peu de monde pour passer la nuit au dit comité de surveillance et que souvent il ne se présente personne.

29 juin : Le citoyen Lebon administrateur du département partant pour Paris comme député à la Convention écrit au Comité de surveillance pour avoir un passeport. On le lui délivre.

3 juillet : Vu le peu de monde qui se trouve chaque jour au Comité il faudrait au moins fixer une heure pour la commodité de tous les membres et qu'en y venant chacun leur tour il y aurait toujours un nombre fixe pour traiter les affaires.

Il n'y a parfois plus que 2 signatures au bas du PV de séance. Un nouveau Comité va se mettre en place au mois d'octobre 1793 au niveau du district.

Christian Lescureux

L'homme qui proposa l'arrestation de Robespierre le 9 thermidor vers « les deux heures ou deux heures et demie »¹ est un ardent Montagnard : pour preuve son opinion sur le procès du roi. **Louis Louchet est un député de l'Aveyron**, né à Longpré-sur-Somme, le 21 janvier 1755. Le hasard lui fit fêter sa trente-huitième année le 21 janvier 1793, jour de la mort de Louis XVI, une mort qu'il vota avec conviction.

Dès 1789, il est l'un des chefs du parti de la Révolution à Rodez. Il devient l'animateur du club des jacobins de Rodez et il est élu représentant de la Montagne pour l'Aveyron.

Ses opinions concernant le procès de Louis XVI sont imprimées par ordre de la Convention Nationale. Elles sont datées du 30 novembre 1792 et du 8 janvier 1793. Le vote qui décide du sort de Louis XVI a lieu à la Convention, le 15 janvier 1793, à la suite de son procès. La peine de mort est votée, le roi est guillotiné le 21 janvier 1793.

Louis Louchet et Robespierre ont la même opinion concernant les questions posées lors du procès de Louis Capet. Rien ne les oppose encore. Louchet écrit : « La constitution... viole les droits du peuple ; elle est par conséquent nulle... En 1792, indigné de se voir éternellement trompé et trahi sous son nom, le peuple se lève et l'anéantit. Législateurs, sans l'énergie nationale dans la journée du 10 août, la servitude pèserait encore sur nos têtes... Comment sommes-nous devenus libres ? par l'anéantissement de cette monstrueuse constitution »

La fuite de Varennes entraîne la rupture du peuple et de son roi, le massacre du Champs-de-Mars amplifie celle-ci et anéantit également la confiance du peuple envers les Constituants. **Le roi et la Constitution de 1791 sont considérés par Louchet, comme des instruments de la tyrannie.** La révolution du 10 août 1792, libère le peuple, mais il faut aller plus loin. Cela veut dire



« Qu'un sang impur abreuve nos sillons », gravure de Villeneuve, Bibl. Nat. Paris.

qu'il faut mettre fin au symbole royal en la personne de Louis Capet. Louchet et les Montagnards sont conscients de cette nécessité.

« Oui, législateurs, en politique, royauté et despotisme sont toujours synonymes. Que ceux qui en doutent, songes à ce que nous étions avant le 10 août... Quelle cause vous vous allez juger ! celle de la raison contre la force... hésitez-vous entre les principes et les préjugés, entre la République, entre le genre humain et un individu ? Non, vous êtes Républicains ; vous serez justes. De quoi vivent les rois ? de la corruption des mœurs, de la misère

publique, de l'avidité du peuple... de pillages, d'incendies et de massacres. En un mot, la royauté est au corps social ce qu'un chancre dévorant et incurable est au corps humain. Ainsi, vous devez juger Louis comme roi : je veux dire comme un des co-oppresseurs du genre humain : vous devez le juger comme plus particulièrement traîtresse à sa patrie. »

Dans les pages suivantes, Louchet poursuit en bon républicain : « Ici, le criminel est un roi... Pour moi, je ne vois dans Louis, qu'un roi traître et parjure, qu'un roi bourreau et assassin du peuple Français... » Louchet réitère le 8 janvier 1793 : « Louis XVI a mérité la mort... Louis doit mourir, il a conspiré contre la liberté publique : ouvrez le code pénal ; le code pénal punit de mort cet attentat. Consultez-vous l'intérêt de l'humanité ? Louis doit mourir ; car l'intérêt de l'humanité demande que la loi soit égale pour tous ». Enfin, il conclut : « Que le tyran meure, puisque nous reconnaissons tous qu'il est coupable du crime de haute trahison, et que par conséquent il a mérité la mort... »²

Louis Capet est guillotiné le 21 janvier 1793 : le roi est mort, vive la République !

¹ Françoise Brunel, *Thermidor, la chute de Robespierre*, ed. Complexe, Paris, 1989, p. 99.

² L'ensemble des citations est extrait des deux opinions de Louchet lors du procès de Louis XVI, Archive privée.

Bernard Vandeplass

LES SCRUTINS DU PROCES

Ils se sont déroulés entre le 15 et le 20 janvier. La Convention, par 707 voix, a déclaré à l'unanimité « LOUIS XVI coupable de conspiration contre la liberté publique. »

Elle a écarté à une forte majorité de 424 voix contre 287, le principe d'une ratification populaire.

A la question cruciale posée le 17 janvier, « quelle peine infligera-t-on à Louis Capet ? », elle a répondu, la mort, par 387 voix contre 334, majorité qu'un scrutin rectificatif ramène le lendemain à 361 contre 360.

Mais le sursis est ensuite rejeté avec un écart sensible de 380 voix contre 310 voix.

Dernières parutions sur la Révolution

NOUVELLE HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE (Perrin)

Jean-Clément Martin

"Spécialiste de la Révolution et des mouvements contre-révolutionnaires (dont l'insurrection vendéenne), membre de la Société des Etudes Robespierristes, Jean-Clément Martin nous revient avec un pavé de plus de six cents pages. Comme à l'accoutumée, son style est très plaisant, tout à la fois accessible et précis. Son étude porte sur les années 1770 à 1802, de l'échec d'une réforme interne de la monarchie française à l'émergence de Napoléon Bonaparte, en passant par la lutte des factions concurrentes au plus fort de la tourmente révolutionnaire. Sans conteste, cet ouvrage fait partie des livres dont la lecture marque durablement."

Jean-Clément Martin



Nouvelle histoire
de la Révolution
française

Nouvelle brochure éditée par l'A.R.B.R

Robespierre et les Gracques de Jean Gouellain

Comme tous les jeunes intellectuels à l'époque des Lumières, Robespierre a été éduqué par ses maîtres à admirer les héros de l'antiquité - voire à les dénigrer. Ceux qu'il

citera le plus souvent soit comme exemples pour la jeunesse, soit comme symboles dans les fêtes révolutionnaires sont les Gracques : les frères Tibérius et Caius Gracchus.

Consciemment ou non, il s'identifiait à eux et à leur fin tragique au point que Baboeuf écrit à son sujet : « nous ne sommes que les seconds Gracques de la Révolution française » (7€)



Michel BIARD, 1793.

Le siège de Lyon. entre mythes et réalités

Clermont-Ferrand, Lemme Edit, 2013, 120 p.,

ISBN978-2-917575-36-9,
17.90 €.

Dans l'été 1793, la seconde ville française a été déclarée en état de « rébellion » par la Convention nationale, assiégée et bombardée, avant de céder en octobre. L'histoire du siège a suscité une historiographie souvent partisane, mais aussi un martyrologe entretenu deux siècles du-

rant. Les raisons et le déroulement de la révolte lyonnaise ont également fait naître des controverses durables. 220 ans après les faits, ce livre entend proposer une synthèse claire et dépassionnée d'un moment tragique de la Révolution.



« Révolution et Empire : 1783-1815 »

de Jean-Pierre Jessenne
3ème édition (Hachette)

Six chapitres retracent la dynamique révolutionnaire de cette période. Ils sont construits à partir de la présentation liminaire d'un événement -rupture qui marque, chaque fois, le franchissement d'une étape décisive de

la Révolution. L'époque impériale, par sa durée, est l'objet d'un traitement plus thématique. Enfin quatre chapitres synthétiques dressent

des tableaux de la France en 1783, 1793, 1802 et 1815. Ils prennent la mesure des transformations plus lentes qui modifient les comportements démographiques, l'économie, les structures sociales et les attitudes culturelles.



DANTON et les Annales Historiques de la Révolution Française

La plupart des articles des AHRF consacrés à DANTON datent des premières années de la revue et sont surtout de la plume de MATHIEZ décédé en 1932. A cette date, dans le T. 24, G. LEFEBVRE, nouveau Président de la SER, consacrera deux importants articles à Danton, dans lesquels il nuance quelque peu les jugements de Mathiez. Il faut dire qu'au début du siècle dernier, le combat s'était engagé pour réfuter les thèses anti-robespierristes alors quasi incontestées.

Parmi la centaine d'articles sur DANTON que nous avons répertoriés, voici les plus conséquents :

De MATHIEZ Albert:

T. 5 : L'inventaire des biens de Danton

Danton sous la Législative (de la Commune au Ministère)

La vente après décès des biens de Danton

T.6 : Danton dans les mémoires de Lameth.

Les arrière pensées dictatoriales de Danton au lendemain de la trahison de Dumouriez

Les comptes de Danton

T.8 : Danton et l'or anglais

Danton, Talon, Pitt et la mort de Louis XVI

T.9 : Danton, Dannon Pitt et M.J. Hollande Rose

Les notes de Robespierre contre les Dantonistes

Une lettre de Dumouriez à Danton

Danton et le premier ministère girondin

T.14 : Danton et la mort du roi

T.17 : Danton et les 50 millions du CSP

T.19 : Danton, l'histoire et la légende

De REINHARD Marcel

T.40 : Guerre et la paix en 1793. Une interview de Danton

T.51 : Danton et Robespierre à l'ORTIF

De ROUANET Gustave

T.3 : Danton en juillet 1791

De VELLAY Charles

T.1 : Saint-Just et le procès des dantonistes

De VERMALE François.

T.5 : Danton, Robespierre, Auguste Comte, et M. Aulard

De WENDEL Hermann

T.24 : Mathiez vu par un dantoniste allemand

Quelques vérités, toujours bonnes à rappeler...

Récemment, est paru un petit ouvrage intitulé *Robespierre, reviens d'Alain Corbière et Laurent Maffei (Edition Le-prince)*. Il n'est peut-être pas inutile d'en extraire certains passages qui mettent à bas cette légende noire sous laquelle son personnage est enfoui dans les mémoires.

Gérard Raux

IL N'ETAIT PAS LE SEUL DECIDEUR

Toutes les mesures d'exception sont loin d'être imputables au seul Robespierre, il est même étranger à la plupart d'entre elles. A propos des 2585 condamnations à mort prononcées par le Tribunal Révolutionnaire de Paris, ce n'est pas Robespierre mais Danton qui est à l'origine de ce tribunal.

IL A CREE DES ORGANES DE CONTROLE DES MESURES DE SURVEILLANCE

Les mesures de police politique et de surveillance étaient supervisées par le Comité de Sureté Générale dirigé par Vadier et totalement indépendant de Robespierre. Ce dernier était consterné par le développement de l'arbitraire policier et obtint du Comité de Salut Public la création d'un bureau de police administrative.

IL N'ETAIT PAS LE PLUS INFLUENT

Au Comité de Salut Public, Robespierre fut loin d'être le plus influent, c'est Barère qui représenta la vraie continuité "terroriste", en étant resté en place de la création du Comité à sa dissolution (17 mois plus tard). Les lois du 22 Prairial, dites de "la grande terreur" (réduction des droits de la défense devant le Tribunal Révolutionnaire), initiées par le Comité de Salut Public lui sont souvent reprochées; en réalité, ces lois ont été soutenues par une large majorité du Comité (notamment Collot d'Herbois, Carnot...) et d'ailleurs défendues publiquement à la Convention par Barère et Billaud Varenne... ceux-là mêmes qui essayèrent ensuite d'en faire porter la seule responsabilité à Robespierre.

IL S'EST HEURTE AUX PLUS RADICAUX

Les commissions qu'avait demandées Robespierre pour filtrer le nombre d'accusés envoyés au Tribunal et le désengorger ne furent jamais mises en place, malgré ses rappels à l'ordre. Durant les 3 mois les plus meurtriers de la Révolution, de mai à juillet 1794, c'est une fois que Robespierre a quitté le Comité de Salut Public, en juin, que le nombre d'exécutions "s'envola" (1286 exécutions contre 577 auparavant). Robespierre combat notamment "la politique du fait divers" qui consiste déjà à l'époque à décider de mesures dans la précipitation à partir de l'émotion publique suscitée par un crime. Ainsi, quand il est lui-même victime d'une tentative d'attentat orchestrée par une illuminée, il s'oppose à son exécution pourtant demandée à cor et à cri par le Comité de Salut Public et par les sans-culottes.

IL A FAIT RAPPELER CEUX QUI AVAIENT COMMIS DES EXCES

Il avait dépêché un envoyé dans les départements. Ce sont les rapports de cet envoyé qui l'alertèrent sur les exactions et malversations commises par Carrier à Nantes où des centaines d'habitants avaient été noyés dans la Loire. Informé ensuite d'autres massacres à Lyon où sévissent Fouché et Collot D'Herbois, Robespierre obtint de la Convention le rappel de nombreux représentants en mission.

IL A FAIT ADOPTER DES MESURES DE CLEMENCE

Il existe plusieurs lettres de prisonniers royalistes ou girondins qui remercient Robespierre pour sa clémence et son sens de la justice. Le combat le plus périlleux que Robespierre mena avec succès pour empêcher des condamnations à mort fut le sauvetage de 73 députés girondins que les sans-culottes et le reste du Comité de Salut Public voulaient voir exécutés avec la vingtaine de chefs girondins poursuivis pour trahison. On ne peut donc qu'être d'accord avec l'historien Albert Mathiez quand il affirme que Robespierre a représenté dans la Terreur la mesure, l'indulgence et l'honnêteté.

Les communes débaptisées en l'an II

Le souci de combattre l'emprise de la religion, appelé fanatisme, a conduit les élus sous la Convention à créer le calendrier républicain et à modifier les noms des communes portant des noms de saints. Le 13 nivôse an II, le conseil général du district d'Arras a ainsi dénommé :

<i>Ablain St Nazaire</i>	Ablain la Montagne	<i>Saint Amand</i>	l'Union
<i>Bailleul sir Berthould</i>	Bailleul la Liberté	<i>Saint Aubin Anzin</i>	Frères Unis
<i>Biache St Vaast</i>	Biache sur Scarpe	<i>Sainte Catherine</i>	l'Unité
<i>Boiry Notre Dame</i>	Boiry civique	<i>Saint Laurent</i>	Immercourt
<i>Hénin Liétard</i>	l'Humanité	<i>Saint Nicolas</i>	La Fraternité
<i>Mont Saint Eloi</i>	Mont de la Liberté	<i>Saint Sauveur *</i>	Réunion
<i>Neuville Saint Vaast</i>	Neuville l'Egalité	<i>Tilloy lès Mofflaines</i>	Tilloy aux Fosses
<i>Neuville Vitasse</i>	Neuville la Liberté		

DANTON vu par Jean Jaurès (2)

Ces nouveaux extraits dans L'Histoire Socialiste de la Révolution Française de Jean Jaurès concernent 3 événements. En Mai 1793, Danton a tenté en vain d'apaiser la lutte entre Girondins et Montagnards. Jaurès le montre hésitant, et surtout malheureux de n'avoir pu réussir à maintenir l'unité entre les révolutionnaires. En Décembre 1793, lorsque Danton lance, avec ses compagnons, le mouvement « Indulgent » qui veut mettre fin à la Terreur, Jaurès l'accuse d'avoir mis en péril la Révolution. Il y fait l'éloge de Robespierre et déplore que, par la faute des Dantonistes, ces deux grands personnages n'aient pu rester unis pour le bien de la Révolution. C'est enfin un dernier texte sur le procès de Danton, le 2 Avril 1794. Là, très curieusement, Jaurès regrette que Danton n'ait pas profité de ce moment pour révéler, s'il en avait vraiment un, son dessein révolutionnaire. Peut-on y voir là, par son esprit conciliateur, l'attachement qu'il garde pour Danton et le regret qu'il partageait avec lui, d'une révolution plus modérée parce que moins sanglante ? Ce qui est net, par contre, dans ces extraits, c'est que Jaurès approuve l'énergie révolutionnaire de Robespierre menacée d'être compromise par l'indécision et l'ambiguïté de Danton.

Jean-Claude Martinage

Les journées de Mai 1793 et la chute des Girondins

« Danton n'a plus cette belle et pleine confiance en soi qui faisait sa force. Il commence à plaider les circonstances atténuantes : il est pris de doute sur son œuvre et sur l'avenir. Il est comme déconcerté par la crise terrible qui s'annonce et où il ne sera plus possible de couvrir sous la violence des paroles la modération des actes. Les actes aussi seront violents, et Danton s'étonne : on démêle en lui un embarras profond, et presque le commencement de ce dégoût qui le perdra » (tome 5 p.687-688)

« Danton sentait venir sur lui la défaite : car il était vaincu de n'avoir pu maintenir, en effet, l'unité. C'était sa large conception révolutionnaire qui était brisée, mutilée par la brutalité des passions et des événements. Pendant qu'il allait aussi, dans un chimérique effort de conciliation, jusqu'à se confondre avec la Plaine et à collaborer avec son chef

(Barère), il gardait contact cependant avec les énergies révolutionnaires » (p.702)

Journée du 31 Mai à la Convention

« Un seul homme pouvait tirer la Montagne d'embarras. Un seul homme pouvait, par sa tonnante parole, faire écho au canon d'alarme, avouer devant la Convention l'insurrection tout entière, la Révolution tout entière, et ôter en même temps au mouvement qui se dessinait la signification ultra-révolutionnaire que l'Évêché voulait lui donner. C'était Danton. Lui, qui depuis quelques semaines hésitait, faiblissait, il retrouvait en pleine crise son audace impétueuse et subtile et, sur le Convention, ou reconfortée ou subjuguée, il prolongea, en l'apaisant, la voix révolutionnaire du canon d'alarme [...] Danton ne sonnait pas sur les Girondins menacés un tocsin de meurtre. Il limitait, autant que possible, la colère du peuple... La répugnance de Danton à frapper la Gironde était presque invincible, il y a dans cette main qui « tire la corde du



tocsin » comme un insensible tremblement » (p.755-758)

La campagne des Indulgents en Décembre 1793

« Mais voici que les dantonistes manifestent une impatience extrême de clémence et d'humanité. Plus de suspects ; plus d'effusion de sang ; qu'un grand comité de clémence absorbe peu à peu tous les autres comités [...] Voici que Robespierre, qui ne peut débarrasser la Révolution de l'hébertisme qu'à la condition de maintenir l'énergie révolutionnaire et de garder

la confiance des patriotes, est soudain débordé, compromis, paralysé par les manœuvres des dantonistes qui semblent ne lui laisser d'alternative qu'entre la violence sauvage et le modérantisme contre-révolutionnaire. Jamais il n'y eut plus funeste inconscience ou plus coupable manœuvre, et grande est la responsabilité

de Danton d'avoir laissé faire. (tome 6 p.376)

Cette manœuvre soudaine jetait un tel désarroi dans la marche de la Révolution, elle servait si bien les intérêts des royalistes [...] que les contemporains se sont demandés si Danton n'avait pas une sorte de pacte secret avec la monarchie. L'hypothèse est certainement fautive. Mais le malheur immense et la faute de Danton, à ce moment, c'est que nul ne sait quelle est sa politique, quel est le but auquel il tend. La marche de Robespierre, à cette date, est décidée et claire. Il aurait voulu, sans violence, refouler peu à peu, et éliminer l'hébertisme, former avec les dantonistes réconciliés un grand parti de la Révolution à la fois vigoureux et légal qui aurait découragé les forces ennemies et rendu possible, sans péril pour les patriotes les plus fervents, l'avènement de la Constitution et des négociations de paix » (p.382)

(suite page suivante)

« Non, Danton ne désespérait pas ainsi de la démocratie et de la liberté [...] Danton ne s'était pas amusé à souffler le feu de la fournaise [...] J'imagine qu'il n'avait pas un système très lié, mais qu'il avait encore assez de confiance en lui-même et aux hommes, malgré les accès de lassitude et de dégoût, pour espérer les réussites de la liberté. Mais ce qui reste inquiétant, c'est que la logique de la politique de modération hasardeuse et outrancière des dantonistes les conduisit à une alliance involontaire avec la monarchie. Et l'ambiguïté

de la conduite de Danton, couvrant de son silence ou morigénant d'un ton de reproche fraternel et complaisant Fabre d'Eglantine, Philippeaux et Desmoulins, jetait à tous les périls la Révolution que Robespierre avec une obstination héroïque, voulait sauver tout à la fois de la démagogie et de la contre-révolution » (p.385)

Au Tribunal Révolutionnaire

« Tantôt Danton semblait accepter et appeler la mort [...] Tantôt il se révoltait contre l'accusation monstrueuse de royalisme, de trahison,

de vénalité [...] Dans sa protestation vigoureuse, un peu théâtrale parfois mais puissante, et dont il est vrai que les échos soulevaient encore ses partisans, il n'y a, sur la marche de la Révolution, aucune idée d'avenir [...] Il n'a pas fait de ce suprême plaidoyer son testament révolutionnaire. S'il avait un plan, s'il avait un dessein pour modérer la Révolution sans la perdre, pour organiser la démocratie sans la livrer, il a perdu l'occasion incomparable de les promulguer et de prendre possession de l'avenir.» (tome 6 p.427)

« Avec son goût très vif, mais sain, pour les plaisirs de la vie, le cœur sur la main, et la dépense facile, insouciant et indulgent, d'une verve intarissable et primesautière, qui n'épargnait pas les propos salés, Danton plaisait naturellement à beaucoup de gens. (...) Aimant l'existence, il était optimiste ; débordant de sève, il respirait ordinairement l'énergie ; ainsi devait-il s'imposer aisément comme un chef : c'était un entraîneur d'hommes » (Georges Lefebvre)

Cycle Danton / Robespierre

L'A.R.B.R. a décidé de préparer un cycle consacré à ces deux grandes figures de la Révolution :

Articles dans le bulletin et sur le site, exposition, spectacle théâtral, conférences
(des précisions seront données dans le n° 84 du bulletin)



Pour la RATP, Danton et Robespierre enfin réconciliés ?

Et encore la Vendée, pour travestir l'histoire de France ...

L'A.R.B.R. proteste vigoureusement contre la rediffusion du documentaire « Robespierre, bourreau de la Vendée? » sur France 3 le 23 janvier. Comment ne pas y voir une campagne de dénigrement systématique des acquis de la Révolution et de la naissance de la République, d'autant que celle-ci est allègrement relayée par des élus de droite et d'extrême-droite, qui ont déposé à nouveau le 16 janvier une proposition de loi de reconnaissance du « génocide vendéen ».

La Société des Etudes Robespierristes a immédiatement rappelé son communiqué du 22 mars dernier, dans lequel elle dénonçait la pure contre-vérité qui consiste à reprendre le vieux mythe thermidorien de la dictature de Robespierre : « Pourquoi laisser à Robespierre la seule responsabilité de toutes les violences de la période 1793-94? Pour faciliter les comparaisons abusives avec les totalitarismes du XXème siècle? Pour, à des fins idéologiques plus ou moins avouables, donner à la Révolution française son Hitler ou son Staline, quitte à travestir totalement la vérité? Les téléspectateurs de

France 3 férus d'histoire de France méritent mieux que cela. »

Plusieurs personnalités et historiens se sont également insurgés contre ces pratiques. Pour Alexis Corbières « il s'agit d'une ruse sémantique pour calomnier la Révolution Française, et en même temps banaliser les génocides qui suivront », pour entériner l'idée que « le nazisme n'a pas un caractère d'exception, puisque la Révolution en a tracé la voie ».

Jean-Clément Martin rappelle dans son ouvrage « la Vendée et la Révolution » : « On ne trouve pas trace, dans les archives ni dans les sources d'histoire de la Révolution, ni d'un corps de doctrine organisé autour d'un projet idéologique d'exclusion, ni d'aucune organisation matérielle systématique, ni d'une planification des tueries ».

L'A.R.B.R. reprend à son compte sa conclusion dans un éditorial récent : *L'histoire reste une affaire sérieuse. Arrêtons de confondre les déclarations moralisatrices, les témoignages mal contrôlés, les récits d'horreur choisis pour toucher une opinion qui a perdu l'habitude des références érudites et qui est facilement manipulée. Le besoin d'histoire demeure, la nécessité de refonder une école historique solide est une urgence*

Ce qu'ils ont dit de Robespierre :

Jules VALLES

C'est un portrait plutôt favorable, voire admiratif, de Robespierre qu'on attendrait de Jules VALLES*, fervent révolutionnaire lui-même, fondateur du « *Cri du Peuple* » (si souvent interdit), ardent Communard en 1871, exilé sous la République.

C'est tout au contraire sous les traits les plus caustiques qu'il caricature l'Incorruptible et son mentor Jean-Jacques Rousseau :

Déjà dans « *LE BACHE-LIER* » le jeune Jacques Vingtras (J. Vallès) s'écrie : « *Nous sommes un noyau d'avancés. Nous ne nous entendons pas sur tout, mais nous sommes tous pour la Révolution. Ce point culminant de l'Histoire ; la Convention, cette Iliade ; nos Frères, ces géants* ».

« *Quand je dis que nous sommes d'accord, nous avons failli nous battre plus d'une fois ; j'ai, un jour, appelé Robespierre un pion et Jean-Jacques un pisse-froid.*

« *On me passait la pommère de Robespierre, quitte à y revenir et à discuter ça plus tard, mais pisse-froid appliqué à Rousseau était trop fort.* » :

Il récidive plus longuement dans « *L'INSURGE* ». Il y décrit Vermorel, (Communard, prêtre défrôqué et grand admirateur de Robespierre) comme : « *Lisant tous les jours son bréviaire rouge, commentant page par page, sa nouvelle vie des Saints, préparant la béatification de l'Ami du peuple et de l'Incorruptible, dont il publie les sermons révolutionnaires et dont il envie tout bas la mort. Nous bataillons ferme là-dessus. Je hais le Robespierre déiste, et trouve qu'il ne faut pas singer Marat, le galérien du soupçon, l'hystérique de la Terreur, le névrosé d'une époque sanguine...je crache sur le gilet de Maximilien et fends, comme l'oreille d'un cheval de réforme, la boutonnière, l'habit bleu barbeau où fleurit le bouquet tricolore, le jour de la fête de l'Être suprême* ».

Dans le même roman il fait ainsi le portrait acerbe de Charles DE-LESCLUZE, ce vétéran révolutionnaire de 1830, 1848, 1851, élu de la Commune, membre du Comité de Salut Public de mai 1871 qui se fit tuer volontairement sur une barricade le 25 mai 1871 : « *Le mannequin du jacobinisme,*

la maquette du puritain, la carcasse de quatre-vingt-treize, le portemanteau de la Montagne, le filleul de Robespierre, le spectre en chair et en os sans moëlle de la première révolution ».

Comment ne pas rapprocher cette opinion de Jules Vallès sur Robespierre de celle qu'en avait l'historien Jules Michelet. Jules Vallès, on le sait, admirait beaucoup Michelet. Etudiant il suivait ses cours avec passion : « *Je portais quelque fois dans ma chambre avec du Michelet, comme on va se chauffer près d'un feu de sarmant* ».



On pourrait multiplier les traits du portrait de Robespierre par Michelet qui ont inspiré Jacques Vingtras. « *Robespierre était né prêtre : les femmes l'aimaient comme tel. Ses banalités morales qui tenaient fort du sermon lui allaient parfaitement* ».

« *Robespierre s'aidait fort en cela de sa pâle et triste mine qui plaidait pour lui d'avance auprès des cœurs sensibles. Avec ses lambeaux de l'Emile ou du Contrat social, il avait l'air d'un triste bâtard de Rousseau...* »

« *Toutes les naïves enfances de l'esprit révolutionnaire (le bonnet*

de l'égalité, le tutoiement fraternel) lui étaient insupportables...La décence d'abord, la tenue d'abord. La sienne était moins d'un tribun que d'un moralisateur de la République, d'un censeur impuissant et triste ».

Mais on ne saurait réduire l'animosité de Jules Vallès envers l'Incorruptible à la seule imitation du jugement porté par Michelet.

Le récit de la *Commune de 1871* que fait Jacques Vingtras dans « *L'Insurgé* » montre bien sa répulsion pour toute organisation stricte du combat révolutionnaire. Hostile à toute autorité consacrée, il est presque honteux d'avoir été lui-même élu, de porter une écharpe, d'avoir à donner des ordres. Il ne cache pas sa sympathie pour les combattants plutôt anarchisants et indisciplinés. Il s'oppose à la création d'un Comité de Salut Public dans Paris assiégé et la rigueur avec laquelle celui de 1793-94 et Robespierre conduisirent la Révolution, lui paraissent avoir été trahison du petit peuple, dont il veut rester toujours le plus proche possible.

Tous deux ardents défenseurs des petites gens, Robespierre et Jules Vallès eurent à l'évidence des conceptions fort opposées du combat révolutionnaire. Sachant Henri Guillemin, admirateur de l'un et de l'autre, nous avons cherché dans son « *Jules Vallès, du courtisan à l'Insurgé* » les raisons qu'il donnait de cette opposition : en vain. Elle ne semble pas l'avoir intrigué.

* *Jules VALLES (Le Puy 1832-Paris 1885) Journaliste et écrivain, auteur de l'Enfance, le Bachelier, l'Insurgé, romans d'une langue remarquable, fortement inspirés de sa propre existence.*

Christian Lescureux